

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Le conseil de la Municipalité de Chertsey siège en séance ordinaire, ce lundi 20 avril 2020, par voie de vidéoconférence.

Sont présents par voie de vidéoconférence :

- M. François Quenneville, maire
- M. Gilles Côté, conseiller
- M. Michel Robidoux, conseiller
- M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère
- M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Est présent par voie de téléconférence :

- M. Sylvain De Beaumont, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Assistent également à la séance, par voie de vidéoconférence :

- M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Période de questions portant sur l'ordre du jour
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
7. Ratification des orientations ou des décisions prises par le conseil en lien avec la situation de la COVID-19
8. Amendement à la résolution 2019-371 - Heure de la tenue de la séance
9. Signataire autorisé - M<sup>me</sup> Guylaine Giroux - Directrice du Service des finances
10. Demande d'utilisation du territoire public - MERN - Frais d'analyse relatifs à l'emplacement des panneaux d'accueil
11. Autorisation de paiement - Droits de coupe - Ministère Forêts, Faunes et Parcs - Implantation d'une sablière (Bex 1762)
12. GDG Environnement - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Année 2020 à 2022
13. Transfert de l'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest
14. Autorisation de dépenses (5 000 \$) - Achat de matériaux - Réparation des ponts
15. Autorisation de dépenses (15 000 \$) - Achat de terre, poussière de roche, asphalte recyclé et sable - Entretien et réparation des chemins
16. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Renouvellement d'adhésion 2020
17. Autorisation d'assistance - Formation M. Sébastien Gravel - Système de gestion des eaux d'une résidence isolée
18. Autorisation d'assistance - Formation à distance - M<sup>mes</sup> Monique Picard et Ghislaine Du Nord - SyGed (système de gestion documentaire)
19. Octroi de contrat - Priorité StraTJ inc. - Formation - Gestion du stress en mesures d'urgence
20. Octroi de contrat - Excavation Carroll inc. - Travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil Appel d'offres 2020-005
21. Octroi de contrat - 9306-1380 Québec inc. (P.A.G.) - Travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé - Appel d'offres 2020-006

## ORDRE DU JOUR (suite)

22. Octroi de contrat - Sintra inc. - Pierre concassée granitique 100 % fracturée - Saison 2020 - Appel d'offre 2020-010
23. Octroi de contrat - Jobert inc. - Déboisement de la sablière Grande-Jetée RÉVISÉ - Appel d'offres 2020-014
24. Renouvellement de contrat (à entériner) - Complys - Banque de temps en soutien informatique
25. Octroi de contrat - M103.5 FM - Banque de messages radiophoniques pour événements culturels
26. Mandat à Manaction inc. - Services d'accompagnement - Demande d'aide financière pour construction nouvelle caserne incendie
27. Octroi de contrat - Blanko - Préparation et présentation d'un plan directeur des meilleures pratiques en communications numériques
28. Octroi de contrat - Beausoleil Melançon Brousseau inc. - Piquetage de deux sites pour installation de panneaux d'accueil
29. Demande de permis de lotissement - Développement résidentiel (lac Clermoustier) - 42 lots projetés - District 4
30. Période de questions - Demandes de dérogations mineures
31. Demande de dérogation mineure - Lot 3 901 653 (rue des Butors) - District 3
32. Demande de dérogation mineure - Lot 5 110 341 (3990, chemin du Lac-Brûlé) - District 3
33. Demande de dérogation mineure - Lot 3 660 349 (880, chemin Marie-Reine-des-Cœurs) - District 6
34. Nomination des rues - Projet Beside Cabins
35. Adoption des comptes fournisseurs
36. Dépôt de l'état des activités financières
37. Le maire vous informe
38. Période de questions
39. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10 h 35 par le maire, M. François Quenneville.

### 2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

### 3. Tenue de la séance à huis clos

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

POUR CES MOTIFS,

2020-137

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de vidéoconférence.

2020-04-20

4. Période de questions portant sur l'ordre du jour

5. Adoption de l'ordre du jour

2020-138

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-139

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2020 et des ouvertures de soumissions des 30 mars, 7, 9, 14 et 15 avril 2020, tels que rédigés.

7. Ratification des orientations ou des décisions prises par le conseil en lien avec la situation de la COVID-19

2020-140

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que les décisions ci-après, prises en lien avec la situation de la maladie à coronavirus (COVID-19), soient ratifiées par les membres du conseil municipal :

- Aucun intérêt sur les échéances des taxes dues de 2020, et ce, jusqu'au 30 juin 2020 et rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Les frais de renouvellement ou de prolongation des permis et certificats d'autorisation seront abolis. Ne sont pas concernés par cette mesure les nouveaux permis ou certificats d'autorisation et les frais sont exigés et payés selon la procédure affichée sur le site Internet de la Municipalité. Peuvent bénéficier d'un renouvellement supplémentaire les personnes qui n'ont plus le droit de renouveler, car elles ont épuisé leur maximum de certificats ou de permis de renouvellement. Cette mesure est en vigueur jusqu'au 30 juin 2020.
- Interdiction d'accès au bureau municipal pour les citoyens.
- Employés cols blancs en mode télétravail. Pour les employés cols bleus, création de deux équipes avec horaire établi en alternance.
- Tenue de la séance du mois d'avril à huis clos.
- Période de questions des citoyens autorisée par courriel.
- Remise d'un montant de 20 \$ par jour aux bénévoles effectuant les livraisons au marché Provigo en compensation des coûts d'essence, et ce, effectif au 15 avril 2020.
- Présence de pompiers au marché Provigo pendant 2 jours pour sensibiliser les citoyens sur les pratiques de distanciation sociale.
- Report des rencontres citoyennes par district à une date ultérieure.
- Report des spectacles prévus à la Belle Église (spectacle des 2 Frères reporté au 3 octobre 2020 et Marc Hervieux reporté au 13 février 2021).
- Annulation des festivités entourant la Fête Nationale et annulation des spectacles sur le parvis de l'église.
- Patrouille de pompiers les 18, 19, 25 et 26 avril 2020 pour sillonner les rues de la Municipalité.

8. Amendement à la résolution 2019-371 - Heure de la tenue de la séance

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020 s'est tenue à huis clos et par conférence téléphonique, en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de distanciation sociale qui ont été mises en place à cet effet.

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil du 20 avril 2020 est tenue à huis clos et en vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de distanciation sociale qui ont été mises en place à cet effet.

POUR CES MOTIFS,

2020-141 il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la résolution 2019-371 soit amendée à l'effet que la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020 a été tenue à 9 h et que la séance ordinaire du 20 avril 2020 soit tenue à 10 h 35 au lieu de 19 h.

9. Signataire autorisé - M<sup>me</sup> Guylaine Giroux - Directrice du Service des finances

2020-142 Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Guylaine Giroux, directrice du Service des finances, soit autorisée à signer les transactions bancaires de la Municipalité de Chertsey, aux comptes 300217 et 300798 détenus à la Caisse populaire Desjardins de la Ouareau, ainsi que tout autre document officiel relevant du Service des finances.

10. Demande d'utilisation du territoire public - MERN - Frais d'analyse relatifs à l'emplacement des panneaux d'accueil

2020-143 Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser M. Omar Moussaoui, directeur du Service de l'urbanisme, à signer et déposer, auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), une demande d'utilisation du territoire public pour l'installation de panneaux d'accueil et d'autoriser, à cette fin, le paiement d'un montant de 259,84 \$ (taxes incluses) pour la production d'une telle demande.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

11. Autorisation de paiement - Droits de coupe - Ministère Forêts, Faunes et Parcs - Implantation d'une sablière (Bex 1762)

ATTENDU la signature d'un bail exclusif auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU les travaux nécessaires à l'implantation d'une sablière et les permis exigés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

POUR CES MOTIFS,

2020-144 il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, d'un montant de 8 111,42 \$, représentant les droits de coupe afin d'exploiter la sablière Grande-Jetée.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, amortie sur la durée du bail, incluant les périodes de renouvellement.

12. GDG Environnement - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Année 2020 à 2022

ATTENDU QU' une requête a été formulée par la firme GDG Environnement pour la municipalité de Saint-Côme, concernant l'émission d'un certificat de conformité en regard du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs sur leur territoire, pour les années 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU QUE le règlement 360-2008 de la Municipalité, adopté en date du 21 avril 2008, permettant de régir l'usage des pesticides, stipule que l'utilisation de l'insecticide biologique, communément appelé BTI, doit être soumise à l'approbation du conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

2020-145

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Gilles Côté et résolu *majoritairement* d'autoriser l'émission du certificat de conformité demandé par GDG Environnement pour la municipalité de Saint-Côme, puisque le secteur du territoire de Chertsey adjacent au lieu d'épandage est inhabité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'attestation de conformité à la réglementation municipale.

Votent contre cette proposition : M. Michel Robidoux et M<sup>me</sup> Diana Shannon.

13. Transfert de l'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest

2020-146

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de transférer la somme de 2 000 \$ obtenue du ministère de la Famille et octroyée au Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest, pour l'organisation d'un camp de jour, tel que stipulé dans la lettre reçue du Ministère datée du 12 novembre 2019.

14. Autorisation de dépenses (5 000 \$) - Achat de matériaux - Réparation des ponts

2020-147

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'autoriser les dépenses, pour un montant maximal de 5 000 \$, relatives à l'achat de matériaux pour la réparation des ponts érigés sur le territoire de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, à même le fonds spécial pour la réfection du réseau routier.

15. Autorisation de dépenses (15 000 \$) - Achat de terre, poussière de roche, asphalte recyclé et sable - Entretien et réparation des chemins

2020-148

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les dépenses, pour un montant maximal de 15 000 \$, relatives à l'achat de terre, poussière de roche, asphalte recyclé et sable pour l'entretien et la réparation des chemins sur le territoire de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, à même le fonds spécial pour la réfection du réseau routier.

16. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Renouvellement d'adhésion 2020

2020-149

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020 et de défrayer, à cette fin, un montant totalisant 852 \$ (plus taxes si applicables), incluant la cotisation annuelle et l'assurance « Protection, cautionnement et responsabilité professionnelle ».

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

17. Autorisation d'assistance - Formation M. Sébastien Gravel - Système de gestion des eaux d'une résidence isolée

2020-150

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil autorise M. Sébastien Gravel, inspecteur adjoint au Service de l'urbanisme, à poursuivre le programme d'études donné par le Groupe Collégia, intitulé « Inspection municipale en bâtiment et environnement », totalisant 375 heures, pour l'obtention d'une attestation d'études collégiales. Le titre du cours est « Système de gestion des eaux d'une résidence isolée ». Cette formation est donnée en classe virtuelle interactive à temps partiel d'une durée de 45 heures. La Municipalité défraie un coût de 400 \$/cours (plus taxes si applicables), ainsi que le coût des manuels scolaires, si nécessaire.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

18. Autorisation d'assistance - Formation à distance - M<sup>mes</sup> Monique Picard et Ghislaine Du Nord - SyGed (système de gestion documentaire)

2020-151

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe et M<sup>me</sup> Ghislaine Du Nord, agente de bureau, à suivre une formation en ligne d'une durée de 7 heures, offerte par PG Solutions, portant sur le système de gestion documentaire SyGed et qu'un montant de 1 130 \$ (plus taxes si applicables) soit déboursé à cet effet.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Octroi de contrat - Priorité StraTJ inc. - Formation - Gestion du stress en mesures d'urgence

2020-152

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que la firme Priorité StraTJ inc soit mandatée, afin d'offrir une formation intitulée « Gestion du stress lors des mesures d'urgence » et qu'un montant de 750 \$ (plus taxes et frais de déplacement si applicables) soit défrayé à cet effet, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 5 mars 2020. Cette formation, d'une durée de trois (3) heures, s'adresse aux chefs de mission, à leurs substituts ainsi qu'aux élus et sera donnée le 29 octobre 2020 dans les locaux de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

20. Octroi de contrat - Excavation Carroll inc. - Travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil Appel d'offres 2020-005

2020-153

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 avril 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Excavation Carroll inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil, au coût de 1 879 467,58 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 577-2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

21. Octroi de contrat - 9306-1380 Québec inc. (P.A.G.) - Travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé - Appel d'offres 2020-006

2020-154

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 avril 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-006, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (P.A.G.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé, au coût de 1 469 455,23 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 578-2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

22. Octroi de contrat - Sintra inc. - Pierre concassée granitique 100 % fracturée - Saison 2020 - Appel d'offre 2020-010

2020-155

À la suite de l'ouverture de soumissions du 30 mars 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-010, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder à l'achat, du fournisseur Sintra inc., d'une quantité approximative de 4 000 tonnes métriques de pierre concassée granitique 100 % fracturée (MG-20b) tout venant, au coût de 14,66 \$ la tonne métrique; de plus ou moins 1 400 tonnes métriques de pierre concassée granitique 100 % fracturée (MG-56b) tout venant, au coût de 14,66 \$ la tonne métrique et de plus ou moins 2 000 tonnes métriques de pierre concassée granitique 100 % fracturée 100/200 m, au coût de 15,87 \$ la tonne métrique, incluant les taxes, les redevances et le chargement des véhicules, selon les termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2020-010 et bordereaux de soumission. Ce fournisseur s'est qualifié le plus bas soumissionnaire en raison de l'ajout de l'allocation à la tonne métrique, basée sur le Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial pour la réfection du réseau routier ».

23. Octroi de contrat - Jobert inc. - Déboisement de la sablière Grande-Jetée RÉVISÉ - Appel d'offres 2020-014

2020-156

À la suite de l'ouverture de soumissions du 9 avril 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-014, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu *majoritairement\** d'octroyer à la firme Jobert inc. plus bas soumissionnaire conforme, un mandat pour effectuer des travaux de déboisement de la sablière Grande-Jetée, au montant de 78 305,33 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, amortie sur la durée du bail, incluant les périodes de renouvellement.

\* Le conseiller, M. Sylvain Lévesque, a quitté temporairement la vidéoconférence.

24. Renouvellement de contrat (à entériner) - Complys - Banque de temps en soutien informatique

2020-157

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement d'entériner le renouvellement du contrat de la compagnie Complys, consistant en une banque de temps en soutien informatique, au tarif horaire de 75 \$ pour le support d'un technicien et de 125 \$ pour un conseiller en informatique sénior, tel que décrit à l'offre de service en date du 19 mars 2020, au coût de 2 000 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

25. Octroi de contrat - M103.5 FM - Banque de messages radiophoniques pour événements culturels

2020-158

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'accepter la proposition de la station de radio M103.5 FM, au montant de 3 750 \$ (plus taxes si applicables), consistant en une banque de messages radiophoniques pour la diffusion de nos événements culturels.

26. Mandat à Manaction inc. - Services d'accompagnement - Demande d'aide financière pour construction nouvelle caserne incendie

2020-159

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité accepte la proposition de la firme Manaction inc., consistant en un service d'accompagnement dans la démarche de la Municipalité pour une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec Municipalité - Volet 5, visant l'édification d'une nouvelle caserne de pompiers. Le coût est de 5 200 \$ (plus autres frais variables et taxes si applicables) pour la préparation du dossier, rédaction d'un rapport et coordination, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 6 mars 2020. Les frais de déplacement si requis, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.



27. Octroi de contrat - Blanko - Préparation et présentation d'un plan directeur des meilleures pratiques en communications numériques

2020-160

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de confier à la firme Blanko un mandat pour la réalisation et la présentation d'un plan directeur des meilleures pratiques en communications numérique, tel que décrit à l'offre de services en date du 19 mars 2020, au coût de 2 000 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

28. Octroi de contrat - Beausoleil Melançon Brousseau inc. - Piquetage de deux sites pour installation de panneaux d'accueil

2020-161

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de confier à la firme Beausoleil Melançon Brousseau inc., arpenteurs-géomètres, un mandat pour l'exécution de travaux de piquetage de deux sites avant de procéder à l'installation de panneaux d'accueil municipaux, tels que décrits à l'offre de services en date du 5 avril 2020, au coût de 2 400 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

29. Demande de permis de lotissement - Développement résidentiel (lac Clermoustier) - 42 lots projetés - District 4

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'approbation d'un projet de lotissement pour les lots 5 109 094 à 5 109 100, situés en zone RS-38 secteur lac Clermoustier du district 4;

ATTENDU QUE le projet de lotissement déposé par la propriétaire est de faible densité (deux (2) logements à l'hectare et moins), correspondant à la création en deux phases de 42 lots, qui accueilleront des résidences de type unifamilial isolé et dont la superficie varie entre 5 000 et 9 000 mètres carrés, et ce, selon les 3 plans reçus (numéro de projet 19231, fichier V4R2, préparé en date du 6 janvier 2020) et le rapport intitulé « Développement résidentiel municipalité de Chertsey CCU février 2020 »;

ATTENDU QUE le projet sera raccordé à des ouvrages autonomes de captage des eaux et d'installation sanitaire pour les résidences isolées;

ATTENDU QUE le projet de lotissement déposé par la propriétaire implique l'aménagement d'un parc naturel d'une superficie de 15 600 mètres carrés, d'un réseau de sentiers et d'un accès commun au lac avec interdiction d'embarcations motorisées. De plus, la bande de protection riveraine de l'ensemble du projet (phase 1 et 2) est de 30 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

29. Demande de permis de lotissement - Développement résidentiel (lac Clermoustier) - 42 lots projetés - District 4 (suite)

ATTENDU QUE le projet de lotissement déposé par la propriétaire implique l'aménagement de nouvelles voies de circulation menant à la phase 1 et la phase 2-A et 2-B, l'ensemble des normes de construction prévues au Règlement sur la construction des chemins publics et privés établissant les conditions et normes applicables et modifiant les règlements de lotissement 425-2011 et administratif 427-2011 et autres modifications seront respectés;

ATTENDU QUE la première phase du projet verra la réalisation de 17 unités d'habitation et un chemin de 800 mètres de long, une phase 2-A de 7 unités d'habitation et un chemin de 200 mètres de long et finalement, une phase 2-B avec 18 unités d'habitations sur 440 mètres linéaires de chemin;

ATTENDU QUE le premier objectif du PIIA du Clermoustier a été respecté, reste à se prononcer individuellement sur chaque demande de PIIA de chaque bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE le projet de lotissement déposé implique l'aménagement d'un accès privé au plan d'eau lac Clermoustier, ce dernier bénéficiera de la présence d'un quai d'une superficie maximale de 20 mètres carrés;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 1.5.1, titre V du Règlement sur le lotissement 425-2011, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant qu'il cède gratuitement, à la Municipalité, un ou des terrains qui représentent dix pour cent (10 %) de la superficie totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et qui est situé à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux, ou au maintien d'un espace naturel ou qu'il verse à la municipalité une somme d'argent qui doit représenter 10 % de la valeur de l'ensemble des lots;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 2.1.1, section 2.1 Études et recommandations, Chapitre 2 Responsabilités du Comité du Règlement constituant le CCU no. 420-2011, le comité consultatif d'urbanisme a un pouvoir d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QU' après analyse de la demande, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent.

POUR CES MOTIFS,

2020-162

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Gilles Côté et résolu *majoritairement* que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de projet de lotissement pour les lots 5 109 094 à 5 109 100, situés en zone RS-38 secteur lac Clermoustier du district 4, concernant la possibilité d'un projet de lotissement pour 42 lots dans ce secteur, **conditionnellement** au respect de l'ensemble des points énumérés ci-haut.

Votent contre cette proposition : M. Sylvain De Beaumont et M<sup>me</sup> Diana Shannon.

30. Période de questions - Demandes de dérogations mineures

31. Demande de dérogation mineure - Lot 3 901 653 (rue des Butors) - District 3

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 3 901 653, situé sur la rue des Butors, concernant la subdivision potentielle du lot 3 901 653 comme suit et tel que présenté sur le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur Pascal Neveu sous le numéro des minutes 10 975 en date du 10 octobre 2019 :

- Permettre que l'un des terrains suite à la subdivision ait des dimensions conformes à la réglementation en vigueur;
- Permettre que l'autre terrain suite à la subdivision ait un frontage de 30,33 mètres plutôt que 50 mètres ainsi qu'une superficie de 2 914,5 m<sup>2</sup> plutôt que 3 000 m<sup>2</sup>.

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i) elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii) elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii) elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv) elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v) elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi) elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

ATTENDU les recommandations du comité lors de la séance précédente tenue le 28 janvier 2020;

ATTENDU QUE le propriétaire a répondu à l'ensemble des préoccupations du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne cause aucun préjudice puisque la plupart des terrains adjacents sont déjà construits.

POUR CES MOTIFS,

2020-163

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 3 901 653, situé sur la rue des Butors, concernant la subdivision potentielle du lot 3 901 653 comme suit :

- Permettre que l'un des terrains suite à la subdivision ait un frontage et une superficie conforme à la réglementation en vigueur (voir le lot projeté numéro 6 362 555);
- Permettre que l'autre terrain suite à la subdivision ait un frontage de 30,33 mètres plutôt que 50 mètres ainsi qu'une superficie de 2 914,5 m<sup>2</sup> plutôt que 3 000 m<sup>2</sup> (voir le lot projeté numéro 6 362 556).

31. Demande de dérogation mineure - Lot 3 901 653 (rue des Butors) - District 3 (suite)

Le conseil accepte la demande de remboursement des frais de 400 \$ soumise par le propriétaire, puisque la présente demande est le résultat de la recommandation édictée tant par le comité consultatif d'urbanisme que par la résolution de conseil municipal.

32. Demande de dérogation mineure - Lot 5 110 341 (3990, chemin du Lac-Brûlé) - District 3

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 5 110 341, situé au 3990, chemin du Lac-Brûlé, concernant l'apport additionnel d'empiètement de 0,84 mètre de l'agrandissement au bâtiment principal, entre la portion de la rive située entre le littoral et la projection latérale d'un mur extérieur par rapport à la ligne des hautes eaux, et ce, selon le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur Alain Dazé et enregistré sous les minutes 2 695 en date du 10 février 2020;

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i) elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii) elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii) elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv) elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v) elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi) elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

ATTENDU QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage puisque la portion de la dérogation se situe en frontage du lac et la marge avant de 7,5 mètres et les marges latérales de 4,5 mètres sont respectées;

ATTENDU QUE le demandeur subirait les préjudices suivants :

- Rétrécissement de la salle à manger ne permettant pas un espace suffisant afin d'y installer des chaises, une table ainsi qu'un corridor adéquat pour la circulation;
- Mobilier existant ne pouvant être relocalisé (fenêtres);
- Modification inutile des fermes du toit.

32. Demande de dérogation mineure - Lot 5 110 341 (3990, chemin du Lac-Brûlé) - District 3 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-164

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 5 110 341, situé au 3990, chemin du Lac-Brûlé, concernant l'apport additionnel d'empiètement de 0,84 mètre de l'agrandissement au bâtiment principal, entre la portion de la rive située entre le littoral et la projection latérale d'un mur extérieur par rapport à la ligne des hautes eaux, et ce, **CONDITIONNEL** à ce que l'agrandissement proposé respecte en tout point les détails architecturaux du bâtiment principal existant (couleur, revêtement extérieur, soffites, fascias, fenêtres, etc.), au démantèlement du patio situé dans la rive et à la revégétalisation de cet espace.

33. Demande de dérogation mineure - Lot 3 660 349 (880, chemin Marie-Reine-des-Cœurs) - District 6

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 3 660 349, situé au 880, chemin Marie-Reine-des-Cœurs, concernant la position du bâtiment d'entreposage domestique en cour avant;

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i) elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii) elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii) elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv) elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v) elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi) elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

ATTENDU QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage puisque l'ensemble des marges seront respectées et qu'un couvert forestier dense sera conservé;

ATTENDU QUE le demandeur subit les préjudices suivants :

- Zone #1 : Faisant l'objet de la dérogation. Présente une pente douce et nécessite peu d'excavation. La mise en forme de la fondation (dalle de béton) affectera peu la topographie naturelle du terrain ;
- Zone #2 : À l'automne, au printemps, et ce jusqu'en juin, la zone est inondée. De plus, le roc est très près de la surface, ce qui entraînera une opération de dynamitage;
- Zone #3 : Présence d'une très forte pente. De plus, le roc est très près de la surface, ce qui entraînera une opération de dynamitage;

33. Demande de dérogation mineure - Lot 3 660 349 (880, chemin Marie-Reine-des-Cœurs) - District 6 (suite)

- Zone #4 : Surélevée, présence irrégulière du roc et visible à la surface. Si le bâtiment était érigé dans cette zone, le bâtiment d'entreposage domestique surplomberait la maison vu l'élévation du terrain dans cette zone. De plus, une opération de dynamitage serait importante dans ce secteur;
- Zone #5 : Présence d'une très forte pente et d'un ensemble de roc. Finalement, le citoyen mentionne que cette zone est particulièrement proche de la ligne de terrain et que les distances minimales seraient difficilement atteignables.

ATTENDU QUE le croquis des zones 1, 2, 3, 4, 5, conçu par le citoyen, fait partie intégrante de cette demande;

POUR CES MOTIFS,

2020-165

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 3 660 349, situé au 880, chemin Marie-Reine-des-Cœurs, concernant la position du bâtiment d'entreposage domestique en cour avant, **CONDITIONNEL** à l'obligation d'avoir un revêtement extérieur qui s'harmonise avec les autres bâtiments implantés sur le terrain, ainsi que la production d'un certificat d'implantation par un arpenteur-géomètre.

34. Nomination des rues - Projet Beside Cabins

ATTENDU le projet domiciliaire Beside Cabins et les chemins projetés dans le cadre dudit projet;

ATTENDU l'article 14.4 du règlement 554-2019 sur la construction des chemins publics et privés qui stipule ce qui suit :

"Pour déterminer le nom du chemin, le conseil peut s'inspirer des choix proposés par le propriétaire ou son représentant, ou choisir un nom différent qu'il juge plus approprié au secteur. Le nom du chemin devient officiellement conforme lorsqu'il est adopté par résolution du conseil et accepté par la Commission de toponymie du Québec".

ATTENDU QUE le promoteur nous présente trois choix plutôt que deux, ces choix sont les suivants :

Proposition A :

- Chemin du Quartz
- Chemin des Bolets
- Chemin de la Cédrière
- Chemin des Pékans

Proposition B :

- Chemin des penseuses
- Chemin des navigateurs
- Chemin des maraîchères
- Chemin des payeurs

34. Nomination des rues - Projet Beside Cabins (suite)

Proposition C :

- Chemin de la récolte
- Chemin du brûlage
- Chemin du semoir
- Chemin du fumoir

POUR CES MOTIFS,

2020-166

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil retienne les noms de la proposition A et les approuve, conditionnellement à l'approbation de la Commission de toponymie du Québec.

35. Adoption des comptes fournisseurs

2020-167

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2020 au montant de 984 674,51 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mars 2020, au montant de 1 262 819,30 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

36. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020.

37. Le maire vous informe

Le maire informe que la séance est filmée sur Zoom et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

38. Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance, puisque la séance se tient à huis clos en raison des mesures mises en place pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19). Cependant, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions par courriel sur la présente séance. Cet avis public a été affiché aux deux endroits désignés par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel.

39. Levée de la séance

2020-168

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la séance soit levée à 11 h 20.

---

Directrice générale adjointe par intérim  
et Service du greffe

---

Maire